

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mars 2016

LUTTE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ, LE TERRORISME ET LEUR FINANCEMENT - (N° 3515)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 575

présenté par
Mme Capdevielle

à l'amendement n° 485 de M. Galut

APRÈS L'ARTICLE 16

À l'alinéa 2, après le mot :

« financier »,

insérer les mots :

« saisi en application du présent chapitre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de précision rédactionnelle.